



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Consultation Publique :
désapprobation du projet
« d'exploitation d'une
installation de
méthanisation à Fontenay-
le-Vicomte »**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**CONSULTATION PUBLIQUE : DÉSAPPROBATION DU
PROJET « D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE
METHANISATION A FONTENAY- LE -VICOMTE »**

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30.

VU l'arrêté N° 2021-PREF-DCPPAT/BUPOP/226 du 13 septembre 2021, portant mise en consultation du dossier relatif à la demande d'enregistrement présentée par la société BIOGAZ VAL D'ESSONNE

VU la motion du Conseil municipal n° 2021-6-38 du 23 juin 2020 désapprouvant le projet d'implantation d'une usine de méthanisation à Fontenay-le-Vicomte,

CONSIDERANT que le Préfet transmet, dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi qu'aux communes concernées par les risques et inconvénients, dans un périmètre d'un kilomètre autour du périmètre du projet d'installation,

CONSIDERANT le souhait de la société BIOGAZ VAL D'ESSONNE de mettre en place une unité de méthanisation de matières organiques, au lieu-dit "courte-vache" à Fontenay le Vicomte,

CONSIDERANT que la méthanisation produit un digestat faisant l'objet d'un épandage,

CONSIDERANT l'absence d'étude d'impact sur l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

CONFIRME la motion visant la désapprobation du projet « de création d'une installation classée localisée à Fontenay-Le-Vicomte (91540) »,

EMET un avis défavorable sur le projet « d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques » à Fontenay-Le-Vicomte, présentée par la société BIOGAZ VAL D'ESSONNE.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération et ce projet de méthanisation agricole.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN

